

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal
--

Préavis N° 05/2018

Demande de crédit de CHF 1'554'000.-- TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Mme	Sylvie Podio, Morges
MM.	Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney
	Charles-Henri de Luze, Chigny
	Jean-Luc Fiechter, Clarmont
	Jonathan Lüthi, Yens
	Philippe Pernet, Denens
	Christian Perret-Gentil, Vaux-sur-Morges
	Philippe Henriod, Président-rapporteur

s'est réunie le mercredi 13 février 2019 à 18h30, dans les locaux de l'ERM, pour examiner le préavis N° 05/2018.

Messieurs Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Salvatore Guarna et Jean-Jacques Aubert, membres du Comité de direction, ainsi que Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis.

Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Objet

Par ce préavis, le Comité de direction demande un crédit pour la construction d'un nouveau collecteur sur les Communes de Chigny et de Morges.

Opportunité

Une étude réalisée en 2015 démontre que le collecteur N° 42, « Morges II », vétuste et en sous-capacité, devrait être redimensionné. Or il n'est plus possible d'intervenir aux abords de La Morges qui sont dès lors protégés. Par conséquent, ce collecteur ne peut plus être reconstruit sur son ancien tracé. Les prochaines constructions à venir du tout nouveau quartier Eglantine offrent la possibilité de construction d'un nouveau collecteur avec un nouveau tracé et ce en profitant des synergies durant la phase de chantier de l'Eglantine. De plus, cette construction permettra de diminuer voire même d'éliminer les déversements d'eaux usées au droit de la Morgette. Tout ceci justifie donc pleinement la construction d'un nouveau collecteur.

Coût des travaux et financement

Coût total des travaux	CHF 1'554'000.--
Participation de l'ERM (15%)	CHF 233'100.--
Solde à la charge des Communes	CHF 1'320'900.--

Aucune subvention de l'Etat.

Le solde à charge des Communes, soit CHF 1'320'900.-, se répartira entre les 8 Communes avec une clé de répartition semblable à celle de l'exploitation des STREL.

Position de la Commission

Sur la base du préavis et de la présentation en séance, la Commission est convaincue de la nécessité des travaux envisagés.

Après discussion, c'est à l'unanimité que la Commission approuve la demande de crédit du Comité de direction.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

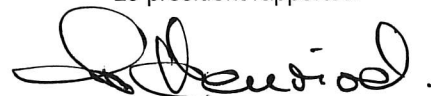
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 05/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 1'554'000.-- TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges
2. d'accepter que les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Denens, Morges, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens s'acquittent de leur part en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.
4. de prendre acte que les frais d'exploitation annuels qu'entraîne ce nouveau collecteur peuvent être estimés à CHF 1'000.-/an.

Au nom de la Commission
Le président rapporteur



Philippe Henriod

Vufflens-le-Château, le 19 février 2019